

République Française
Département 43

Extrait des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de Saint-Ilpize

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 10
Pouvoir : 0

Date de convocation : 02/06/2026
Date d'affichage : 02/06/2026

N° 2026_ 06-09-01

Séance du 9 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 9 juin à 18h 00, le conseil municipal de Saint-Ilpize, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, à la mairie, sous la présidence de Madame Isabelle Roussel, maire.

Étaient présents : Lucie Bissier, Jean-Louis Bouche, Jacques Chausse, Guy Chicoutel, Pascal Comte, Martine Defay, Estelle Klein, Jodie Losse, Alain Rolland, Isabelle Roussel

Absent : Marine Lemoine

Secrétaire de séance : Martine Defay

Objet : Fixation tarifs de location de la salle polyvalente

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Considérant que suite à la rénovation de la salle polyvalente, il convient de revoir ses tarifs de location ;
Considérant les propositions faites par la commission animation ;

Madame le maire propose que les tarifs suivants soient appliqués pour les locations conclues à compter de la réouverture de la salle prévue en août 2026 :

	Week end	Journée
Particuliers St Ilpize	110 €	60 €
Particuliers Villeneuve	110 €	60 €
Particuliers Autres	180 €	90 €
Associations St Ilpize et Villeneuve	gratuit	Gratuit
Associations autres communes	180 €	90 €

Ces tarifs comprennent la fourniture d'électricité et d'eau jusqu'à un montant de 30 € par week end et de 20 € par journée ou soirée de location. En cas de dépassement, la consommation en surplus sera facturée au tarif en vigueur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve par 10 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION, la nouvelle tarification de la salle polyvalente.

Pour extrait, copie conforme

Le maire : Isabelle Roussel

A Saint-Ilpize le 9 juin 2026

